

17 MARS 2015

Examen des dispositions relatives aux fusionnements au Canada

Auteurs : [Mark Katz](#) et [Charles Tingley](#)

La Cour suprême du Canada s'est prononcée le 22 janvier 2015 pour la première fois en près de 20 ans sur les dispositions relatives aux fusionnements de la *Loi sur la concurrence*. La décision rendue dans l'affaire *Tervita Corp. c. Canada (Commissaire de la concurrence)* est importante pour les raisons suivantes : 1) elle établit le cadre d'analyse qui doit être suivi pour déterminer si l'opération *empêche* sensiblement la concurrence ou *réduit* sensiblement la concurrence et 2) clarifie l'application de la défense fondée sur les gains en efficacité aux fusionnements par ailleurs anticoncurrentiels.

[Télécharger cet article.](#) **(Disponible en anglais seulement.)**

Personnes-ressources : [Mark Katz](#) et [Charles Tingley](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.